

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Sébastien Guerrier – CGT spectacle Auvergne

Laurent Van Kote - CFDT

Employeurs

Julien Carron – FEVIS / Profedim

David De Abreu et Aurélie Montagnon – FAMDT

Lila Forcade et Julie Mestre – AFO

Marie-Irma Kramer – Fédération des arts de la rue

Céline Pelé – SYNDEAC

Sofia Shaikh – Collectif des cics d’Auvergne

Valérie Zipper - SYNAVI

Etat et collectivités

Céline Burgniard – AMF

Sylviane Chêne – Villes de France

François Descoeur – AMRF

Yves Dumoulin – FNCC

Stéphane Frioux – France Urbaine

Valérie François – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Floriane Mercier – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Marie Richard – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

Excusés :

Vincent Villenave – Groupe des 20

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- Echanges à partir des données DRAC relatives aux CTEAC

Descriptif des dispositifs CTEAC, suivi d'échanges autour des questions suivantes :

- Comment élargir ces dispositifs à l'ensemble des acteurs du territoire ?
- Comment pérenniser les actions mises en œuvre dans le cadre des CTEAC une fois les conventions terminées ?
- Comment informer les élus de ces dispositifs et les sensibiliser ?
- Comment évaluer ces dispositifs et favoriser l'échange de bonnes pratiques ?

- Organisation du groupe et calendrier de travail

La prochaine réunion du groupe se déroulera en présentiel le 1^{er} juin 2022.

Deux sujets principaux seront abordés :

- 1- Un échange autour des intérêts et difficultés de chacun des acteurs présents sur les territoires à mener des projets culturels (structures, artistes, élus)
Cet échange se fondera sur un document partagé que chacun-e aura pris soin de compléter en amont de la réunion : <https://annuel2.framapad.org/p/groupe-territoires-et-habitants-9sz2?lang=fr>
- 2- La remontée d'une ou deux expériences de terrain, susceptibles de nourrir les échanges. Il faudrait pour cela une ou deux personnes volontaires dans le groupe.
- 3- Enfin, un temps sera pris pour échanger autour de la manière dont le groupe souhaite diffuser ses travaux, spécifiquement auprès des élus locaux.

DETAIL DES ECHANGES

Echange à partir des documents envoyés par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et relatifs aux CTEAC

Floriane Mercier (DRAC) présente les documents qu'elle a envoyés en amont de la réunion, et relatifs aux CTEAC (conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle). Elle précise que le contenu de ces conventions diffère largement selon les territoires et les partenaires autour de la table, tant en termes d'objectifs que de gouvernance. L'objectif initial de ces CTEAC était, pour la ministère, de rééquilibrer l'attribution des aides, notamment en direction de zone peu densément peuplées, avec des ressources artistiques plus fragiles.

Laurent Van Kote (CFDT) aimerait une exégèse des objectifs de ces conventions. Les objectifs des politiques menées ne sont pas toujours exprimés clairement. Or, l'intérêt de ce groupe de travail serait de croiser les intentions des politiques sur les territoires.

François Descoeur (AMRF) explique qu'il n'était pas au courant de l'existence de ces conventions. Il trouve intéressant de travailler au niveau intercommunal, comme le proposent ces CTEAC.

Sébastien Guerrier (CGT) demande depuis quand les CTEAC sont en place. Il aimerait aussi savoir si cela concerne également les enseignements artistiques et la diffusion culturelle. En tant qu'artiste il observe que, pour que l'EAC ait du sens, elle doit être accompagnée de la diffusion spectacles. Est-il possible d'intégrer la diffusion à l'EAC ou est-ce un budget différencié ? Comment fonctionnent ces CTEAC, est-ce que les artistes sont conviés à ces réunions, est-ce que les EPHAD, les écoles sont conviées ou est-ce uniquement géré par les techniciens à la culture ?

Floriane Mercier (DRAC) explique que les CTEAC existent depuis 2014. Elles sont portées par la DRAC, la Région et les départements. S'y ajoutent des partenaires variés en fonction des enjeux du territoire concerné : les services de l'agriculture, de la justice, par exemple, peuvent être conviés. La démarche s'inscrit au niveau intercommunal et part du besoin du territoire. Soit cela se fait avec un technicien dédié, soit avec les élus de la commission culture, éducation, jeunesse, aménagement – revitalisation du territoire, etc. La majorité des intercommunalités qui signent des CTEAC n'ont pas la compétence culture. Ces démarches prennent du temps, sont le fruit d'un cheminement collectif. Il s'agit de trouver un équilibre entre des personnes présentes depuis longtemps sur le territoire et des ressources extérieures au territoire susceptibles de nourrir également le projet culturel. Il faut instaurer un dialogue, une réciprocité. L'association aux acteurs du territoire est très variable selon là où se situe. Parfois, cela fonctionne très bien et parfois, on manque le coche. Les conventions sont établies sur 3 ans, et sont renouvelables. Certains territoires sont dedans depuis 6 ans. Cette instance du COREPS est le bon endroit pour entendre et discuter de ce cadre. S'agissant de la diffusion, les projets EAC soutenus par la DRAC sont toujours des projets articulés à un projet de création. De fait, ils sont corrélés avec de la diffusion même si l'EAC ne vient pas financer les sessions de spectacle.

Une question est ensuite posée sur les micro-folies. Floriane Mercier explique que ce dispositif a été inventé par la grande Halle de la Villette. Il s'agit d'un projet de musée numérique : une numérisation d'œuvres de haute qualité avec un travail d'éditorialisation de ces collections, qui est soit proposée par la Villette ou bien dont acteurs locaux s'emparent pour créer des expositions thématiques. Ce

dispositif se met en place en partenariat avec des établissements publics nationaux, et dans des lieux très différents (centre commercial, lieu patrimonial...). Les micro-folies s'accompagnent d'un projet de collection régionale.

Valérie François (Région) explique que la Région enverra également des données prochainement. La Région est également associée à la signature des CTEAC. Ce dispositif constitue une des modalités de soutien à des territoires qui manquent de présence artistique et qui sont parfois peu structurés en matière culturelle. Il permet aussi de mettre en relation des acteurs de la jeunesse, du social et du culturel dans un projet commun. La CAF aussi est parfois signataire. En Savoie, il existe une CTEC organisée autour d'un Comité d'action culturelle (CAC) qui associe des acteurs issus d'un spectre très larges. La réflexion menée peut ainsi parfois dépasser le cercle des partenaires institutionnels et des financeurs. La dynamique des CTEAC est lancée par l'intercommunalité. En fonction des priorités, des besoins, des recensements de l'intercommunalité, les choses se tissent et se travaillent ensuite. Sur territoires où les ressources artistiques manquent, les CTEAC ont vocation à amener de la ressource artistique extérieure tout en s'appuyant sur les acteurs déjà présents.

Julie Mestre (LFM) témoigne de l'importance de ces dispositifs pour les acteurs culturels du territoire à partir d'une expérience menée dans le cadre de l'orchestre des pays de Savoie. Elle est en effet en train de conduire un projet avec la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise. Elle rappelle la nécessité d'articuler ces dispositifs et les actions concrètes qui sont menées par les acteurs culturels. Cette saison, l'orchestre souhaiterait créer un projet au long court sur le territoire en plus des diffusions ponctuelles qu'il opère. Or, il s'avère difficile de trouver des acteurs susceptibles de faire le lien avec différents groupes d'habitants. Le niveau intercommunal avait été le bon interlocuteur pour le projet mené cette année, la CTEAC a permis de mettre en lien une école, un centre social, un EPHAD. Ces dispositifs doivent aussi être utiles pour des projets de long terme, structurants pour le territoire. Mais est-ce que les communautés de communes ont connaissance des artistes sur le territoire, comment savent-elles qu'elles peuvent contacter les artistes pour différents projets ? C'est là-dessus qu'il faut travailler.

David de Abreu (FAMDT) considère que ces conventions territoriales sont un enjeu fort pour ce groupe de travail, même si elles doivent être encore améliorées. Au départ, la DRAC allait dans des endroits où les collectivités traînaient les pieds, tandis que d'autres territoires demandeurs n'étaient pas concernés. L'existence de CTEAC permet de créer de nouvelles stratégies territoriales en matière culturelle, d'affiner le lien avec d'autres partenaires (EHPAD, champ social, etc.). Certains acteurs culturels du territoire restent cependant parfois mal représentés, il est nécessaire d'élargir ces conventions pour une meilleure implantation territoriale. Ce groupe de travail COREPS doit permettre d'accélérer ce processus par l'échange d'expériences. Il faut également penser à la durabilité de ce qui est mis en place et à la pérennisation des projets après les conventions.

Sébastien Guerrier (CGT) explique qu'il n'a jamais été convié aux réunions de préparation, alors que ces projets-là doivent être discutés collectivement. Beaucoup d'acteurs culturels souhaiteraient être associés à une co-construction de ces conventions.

Marie Irma-Kramer (fédération des arts de la rue) explique que ce groupe de travail permet de parler des réalités de chacun, de comprendre comment chacun fonctionne et d'identifier de quoi a

besoin chaque personne (budget, marges de manœuvres). Il s'agit de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble. Les CTEAC sont un dispositif pertinent pour les territoires. Ils s'appuient cependant le plus souvent sur des logiques d'appel à projet. Dans ce contexte, comment peut-on installer des équipes artistiques de façon pérenne sur les territoires ? Comment permettre de les financer sur le long terme et non pas uniquement sur des appels à projets ? Le groupe peut travailler à une série de préconisations à ce propos.

Valérie Zipper (SYNAVI) demande si les CTEAC comprennent des appels à projet de résidence sur les territoires. Elle souligne par ailleurs que, souvent, les besoins des communes et intercommunalités sont déconnectés des critères fixés dans les appels à projet CTEAC.

Floriane Mercie (DRAC) explique que les CTEAC peuvent contenir des appels à résidence mais que ce n'est pas systématique.

Valérie François (Région) répond concernant le financement apporté dans le cadre des CTEAC. Les communautés de communes sont à la manette et définissent avec les autres partenaires les critères de choix qui seront utilisés. Il faudrait évaluer mieux ces CTEAC. Il est intéressant d'en parler dans ce groupe pour en tirer de premières conclusions.

Valérie Zipper (SYNAVI) explique qu'il est nécessaire de clarifier les critères qui sont utilisés pour choisir les équipes artistiques et d'assurer que ces critères correspondront aux attentes concrètes des territoires.

Sophia Shaïkh (collectif des compagnies d'Auvergne) : fait part du fait que les acteurs culturels rarement conviés dans la réflexion en amont et en aval de ces conventions alors qu'ils auraient beaucoup de choses à dire. Il sera aussi intéressant de savoir ce qui se passe ailleurs afin d'innover sur ce dispositif.

François Descoeur (AMRF) dit que, pour que, en tant qu'élu, il puisse faire part de ces expériences au niveau national de l'AMRF, il a besoin de faire remonter des exemples. Si on veut communiquer avec les élus, il faut pouvoir leur expliquer ce qui se passe concrètement sur les territoires. Les élus ne savent pas forcément ce qu'ils peuvent faire et comment ils peuvent le faire.

Floriane Mercier (DRAC) explique que des rencontres entre élus sur ces questions ont déjà été organisées. Les élus qui ont l'expérience des CTEAC partagent avec d'autres élus qui commencent seulement à s'y engager. Ce dispositif porte ses fruits. Il faudrait également associer les habitants à ces échanges. Pour l'instant les CTEAC manquent d'outils d'évaluation. Les réseaux peuvent être des points d'appui pour mieux communiquer sur les territoires et échanger les bonnes pratiques.

Valérie François (Région) suggère que soient organisées des réunions plus poussées avec élus qui le souhaiteraient pour savoir ce que les CTEAC ont créé sur certains territoires. Il faut valoriser ces expériences, une capitalisation peut être travaillée au sein de ce groupe.

Laurent Van Kote (CFDT) : pense qu'il est nécessaire de mieux connaître les objectifs des différentes collectivités pour voir ensuite comment les habitants et les acteurs culturels peuvent s'y inscrire. Il suggère par ailleurs de discuter également du numérique et des nouvelles technologies dans ce groupe.

Céline Pelé (SYNDEAC) considère aussi que le numérique est un sujet important. Elle souhaite aborder deux questions. Celle de l'évaluation sensible d'abord : qu'est-ce qu'un projet culturel fait aux habitants ? C'est aussi de cela qu'il faudrait discuter avec les élus. Celle des disciplines ensuite : elle aimerait savoir quelles disciplines artistiques sont majoritairement prises en compte dans les CTEAC. Il faudrait davantage de chiffres.

Sébastien Guerrier (CGT) considère que les chiffres doivent être portés à la connaissance des acteurs, pour être ensuite éventuellement changés. Les syndicats salariés doivent aussi être davantage associés, ne serait-ce que pour sensibiliser les élus à ce qu'est un cachet, un intermittent, etc.

François Descoeur (AMRF) demande à ce qu'on ne fige par les territoires et ce que le culturel soit intégré dans une dynamique d'aménagement du territoire.

Marie-Irma Kramer (Fédération des arts de la rue) invite à ce qu'il y ait des discussions avec les élus tout au long de leur mandat et pas seulement au début ou à la fin. Il faut proposer des préconisations très concrètes, à partir de cas concrets. S'agissant de l'évaluation, elle appelle à sortir de l'évaluation purement quantitative et à réfléchir ensemble à des critères plus qualitatifs.

Valérie François (Région) dit voir dans le tableau de la DRAC des objectifs en termes de publics, d'esthétiques, d'aménagement du territoire. Ces critères et ces objectifs ne sont pas secrets.

Floriane Mercier (DRAC) explique que la DRAC pourra aussi adresser des documents travaillés en lien avec les CTEAC.

Valérie Zipper (SYNAVI) appelle, pour la suite des échanges dans le groupe, à ne pas parler uniquement d'EAC, mais à échanger aussi autour des problématiques de production et de diffusion sur les territoires.

Calendrier de travail et ordre du jour de la prochaine réunion

Marjorie Glas (COREPS) enverra au groupe les données budgétaires collectées dans le cadre du groupe Politiques Publiques dès que celles-ci seront disponibles.

La prochaine réunion du groupe se déroulera en présentiel le 1^{er} juin 2022. Le lieu sera défini ultérieurement.

Deux sujets principaux seront abordés :

- 1- Un échange autour des intérêts et difficultés de chacun des acteurs présents sur les territoires à mener des projets culturels (structures, artistes, élus)

Cet échange se fondera sur un document partagé que chacun-e aura pris soin de compléter en amont de la réunion : <https://annuel2.framapad.org/p/groupe-territoires-et-habitants-9sz2?lang=fr>

- 2- La remontée d'une ou deux expériences de terrain, susceptibles de nourrir les échanges. Il faudrait pour cela une ou deux personnes volontaires dans le groupe.
- 3- Enfin, un temps sera pris pour échanger autour de la manière dont le groupe souhaite diffuser ses travaux, spécifiquement auprès des élus locaux.